

Processus de rapprochement (fusion) des 16 communes du Val-de-Ruz

Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **5. AFFAIRES SOCIALES**

Composition : M. A. Blandenier, M. François Cuche (chef de groupe), M. D. Henry (repr. comité de pilotage), M. R. Huguenin, Mme O. Tullii, M. P. Vuilleumier.

5.1 SITUATION ACTUELLE

- 5.1.1 **Prestations AVS/aides sociales** : la régionalisation des prestations AVS et de l'aide sociale dans le cadre du guichet social régional (GSR) du Val-de-Ruz (14 communes sur les 16 communes du Val-de-Ruz) est réalisée et fonctionne selon les exigences cantonales. Les communes de Valangin et Fenin-Vilars-Saules collaborent quant à elles avec le GSR de la Ville de Neuchâtel. Les GSR assurent la mise en œuvre du projet cantonal en matière de coordination des prestations sociales. Les organisations régionales permettent des synergies entre les GSR des différentes régions. Les prestations AVS sont fournies, sur demande, chez l'habitant. L'accessibilité des prestations en matière d'aide sociale pour les personnes à mobilité réduite n'est pas encore assurée.
- 5.1.2 **Accompagnement des personnes âgées** : malgré la disponibilité de centres d'accueil de jour, l'accompagnement manque de coordination entre les acteurs du domaine et les autorités communales.
- 5.1.3 **Structure d'accueil pour les jeunes** : une seule structure d'accueil connue sur le Val-de-Ruz (Centre jeunesse de Cernier), peu soutenue par les collectivités publiques. Il existe un besoin de coordination avec les autres associations en faveur de la jeunesse (sport, scout, etc.).
- 5.1.4 **Prévention jeunesse** : les soutiens communaux indirects au club sportif sont généralement conditionnés à l'animation d'un mouvement jeunesse. Les communes ne disposent pas d'une politique commune en matière d'activités parascolaires (camps de ski et camps verts), rendant ces activités dépendantes uniquement de la disponibilité financière des communes.
- 5.1.5 **Accueil de la petite enfance** : seules des structures privées sont disponibles. Les places restent insuffisantes à l'heure actuelle au niveau régional.
- 5.1.6 **Accueil parascolaire** : quelques structures privées sont disponibles dans le Val-de-Ruz. Ce domaine n'a pas fait l'objet de politiques communales ou régionales coordonnées durant ces dernières années. A titre illustratif, les élèves du Centre scolaire de la Fontenelle n'ont pas la possibilité de manger sur place. Les exigences de la Confédération (projet national Harmos) ont relancé le débat au sein des communes, sans toutefois entrevoir à ce jour une coordination régionale.
- 5.1.7 **Intégration professionnelle et sociale** : le Val-de-Ruz dispose de programmes d'insertion sociale et professionnelle, tels que la Joliette et Evologia, mais pas d'une entreprise sociale visant des placements plus longs et une réinsertion professionnelle à moyen-long terme.
- 5.1.8 **Logements sociaux** : les communes gèrent des immeubles locatifs destinés à des personnes disposant d'un revenu modeste. Ces logements sont inégalement répartis sur le territoire régional.

5.2 ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
5.2.1 La régionalisation des prestations AVS et aides sociales pour les 16 communes du district.	5.2.4 Le manque de coordination des acteurs en matière d'accompagnement des personnes âgées.
5.2.2 Prévention jeunesse : le soutien des communes aux structures sportives, en cas d'existence d'un mouvement jeunesse.	5.2.5 Le manque de point de rencontre dans certaines communes.
5.2.3 La disponibilité d'immeubles locatifs destinés aux personnes à revenus modestes, gérés par les communes du Val-de-Ruz.	5.2.6 Le manque de places d'accueil de la petite enfance/parascolaire.
	5.2.7 L'absence de coordination des structures d'accueil pour les jeunes et le faible soutien financier public.

OPPORTUNITES	RISQUES
5.2.8 La réflexion concernant l'accompagnement des personnes âgées.	5.2.13 Le décalage entre le développement de l'offre et les besoins réels de la population dans le domaine des prestations sociales (ex. accueil de la petite enfance).
5.2.9 La politique coordonnée de la jeunesse sur le plan Val-de-Ruz (structures d'accueil en général).	5.2.14 La distance entre l'administration et la population : disparition des relais locaux et adaptation des prestations en fonction des besoins.
5.2.10 Assurer la réponse aux exigences du projet national d'harmonisation scolaire Harmos en termes d'accueil parascolaire.	
5.2.11 Une position communale coordonnée en matière de politique d'intégration professionnelle et sociale.	
5.2.12 Une politique coordonnée en matière de mise à disposition d'appartement à loyers modérés.	

5.3 POINTS CRITIQUES

- 5.3.1 Organisation des prestations sociales GSR (AVS, aide sociale).
- 5.3.2 Politique de la jeunesse de la nouvelle commune (promotion, incitation, prévention).
- 5.3.3 Politique en matière d'accueil de la petite enfance.
- 5.3.4 Politique en matière d'accueil parascolaire.
- 5.3.5 Politique d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec les places de travail social (entreprise d'insertion).
- 5.3.6 Politique d'accompagnement des seniors.
- 5.3.7 Intégration du projet cantonal d'harmonisation des prestations sociales (ACCORD).
- 5.3.8 Organisation d'un suivi et d'un accompagnement du travail réalisé dans le domaine des affaires sociales.

Interprétation :

Situation actuelle : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

Forces : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Faiblesses : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Opportunités : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

Risques : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

Points critiques : sujets-clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).

Points transversaux : points à traiter de manière transversale, en collaboration avec un ou des autres groupes de travail en charge d'un ou d'autres domaines.

Remarques : commentaires concernant le domaine.